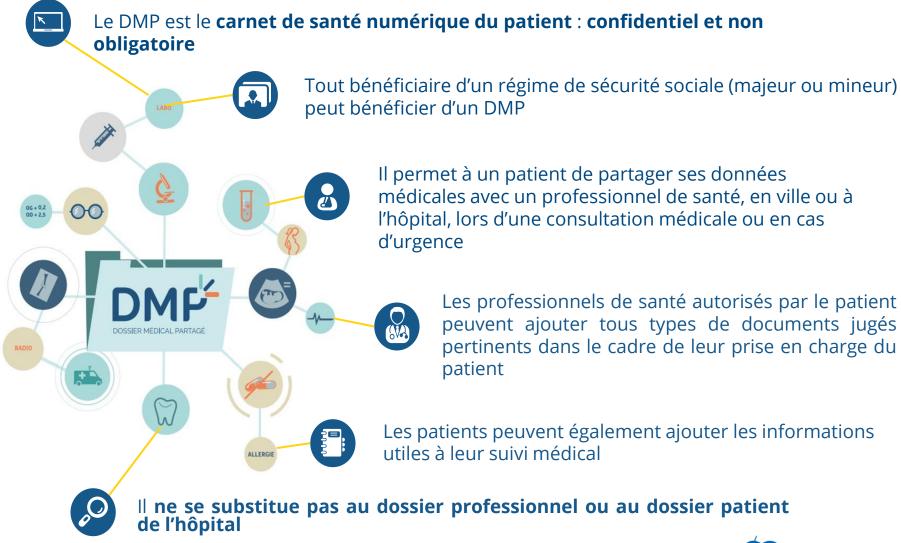
Mise en œuvre de l'alimentation du DMP depuis ORBIS sur l'AP-HP

DSI Dr Laurent TRELUYER





Qu'est-ce que le DMP?





| Création de DMP



Simple et rapide à créer, tous les bénéficiaires d'un régime de sécurité sociale peuvent bénéficier d'un DMP.

Il est particulièrement utile aux personnes ayant souvent recours aux soins (patient souffrant d'une maladie chronique, femme enceinte, personne âgée, etc.)





Un service sécurisé ...



Le patient garde la maîtrise et le contrôle de son DMP à travers un dispositif de sécurité renforcé, autour des 3 piliers :

Confidentialité



Notification



Tracabilité





médecin traitant et l'auteur

du document pourront en

Seule une situation d'urgence

prendre connaissance.



Une consultation du DMP à travers une authentification forte

• Le patient se connecte à son DMP en renseignant son identifiant de connexion, son mot de passe - qu'il devra personnaliser lors de la 1^{ère} connexion à son DMP - et un

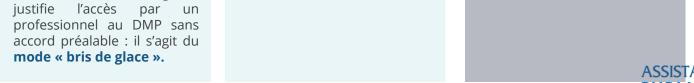


Un système de notifications



- Un système de notifications permet d'avertir le patient à la création, en cas de 1ère consultation de son DMP par un professionnel de santé ou en cas d'ajout d'un nouveau document par un professionnel de santé.
- Les professionnels de santé accèdent au DMP d'un patient grâce à leur carte CPS et leurs droits sont définis par une matrice d'habilitations.
- Les accès des professionnels de santé sont tracés et accessibles au patient ainsi qu'à son médecin traitant.

 La création du DMP et sa consultation par un professionnel de santé requièrent l'accord du patient. Le patient peut masquer code d'accès à usage unique une information et seul son reçu par SMS, ou par e-mail.







Les bénéfices du DMP pour le professionnel de santé



Grâce au DMP, le professionnel de santé accède à un dossier médical à jour de ses patients et y trouve les informations médicales pouvant lui éviter un accident thérapeutique

Partager les données de santé du patient entre la médecine de ville et l'hôpital

Connaître l'équipe de soins du patient en ville comme en établissements de santé

Consulter l'historique des soins du patient qui remplace les documents papiers, tels que les comptes rendus médicaux, les bilans sanguins, ou encore la liste des traitements pris par le patient

notamment)

Suivre en détail la prise en charge de pathologies lourdes (cancers, diabète, autres ALD Ajou

(+)

Accéder à la liste des personnes à contacter en cas d'urgence

Gérer l'accès au DMP du patient en rendant invisible tout document jugé sensible pour le patient et ne le rendre visible qu'après une consultation d'annonce (diagnostic d'oncologie par exemple)

Eviter à ses confrères un accident thérapeutique en renseignant les traitements pris et les allergies médicamenteuses du patient

Ajouter des documents dans le DMP du patient (comptes rendus, synthèses, traitements et soins, etc.)



| Alimentation du DMP

- ☐ A minima, le DMP est alimenté de l'historique des remboursements de soins sur une profondeur de 24 mois glissants dans les heures qui suivent la création du DMP.
- ☐ Au fil de l'eau, le professionnel de santé enrichit le DMP des documents médicaux nécessaires à la coordination des soins, avec notamment :
 - ► Les synthèses médicales
 - ▶ Les comptes rendus



Professionnels de santé	Type(s) de document attendu(s) en priorité
Médecin traitant	Volet de Synthèse Médicale (VSM)
Spécialiste	Compte-rendu de consultation
Spécialiste (Cancérologie)	Dossier Communicant de Cancérologie (DCC)
Biologiste	Compte-rendu d'examen
Radiologue	Compte-rendu d'imagerie médicale
Masseur-kinésithérapeute	Bilan diagnostic kinésithérapique
Infirmier	Bilan de soins infirmier



Structures de soins	Type(s) de document attendu(s) en priorité
Etablissement de santé	CR d'Hospitalisation (ou lettres de sortie), CR Opératoire, CR Accouchement et CR de résultats de biologie, CR de Consultation : au fil de l'eau et avec l'historique de ces documents pour le patient dans l'établissement
EHPAD	Dossier de Liaison d'Urgence (DLU)

	an Robert 1/01/1950						
			Données de ren	nboursement			
		P	ériode : du 4 avril 21	016 au 4 avril 20	18		
organism exhaustis toute dés	es d'assurance : ité ne peut être cision, de quelqu	maladie obligatoires ; garantie, notamment e nature que ce soit, :	oour les vingt-quatre de t en cas de changement se basant sur ces donné	erniers mois. Elles s administratif durar es relève de la seul	rsement ou de prise en cha sont fournies à titre purem nt ces vingt-quatre mois. To e responsabilité de la perso our en hôpital ou établissem	ent informatif et le ute interprétation o nne qui les consulte	
PI	harmacie / Fo	urnitures					
Dated	le délivrance		ent ou de la fourniture		ants actifs du médicament	Quantités délivre	
	17/06/2016	ASPEGIC 1G AD I	PDR ORALE SACHET	ACETYLSA	LICYLATE DL LYSINE	1	
Н	05/07/2016	TRANXENE 10	MG GELLULE 30	CLORAZEP	PATE DIPOTASSIQUE	-1	
Н	06/07/2016	BETADINE DERMIQ	UE 10% SOL FP 125ML	IE 10% SOL FP 125ML POVI		1	
н	ospitalisation Date d'adr	nission	Durée du	séjour	Nature du	séjour	
	05/07/2	2016	1 jou	ar .	Autres interventions sur les tissus mous, en		
	14/09/2	2017	1 jou	1 jour		ambulatoire Endoscopie digestive diagnostique et anesthésie, en ambulatoire	
Sc	oins médicau	x et dentaires					
	exécution de l'acte	Acte	Libellé de	l'acte	Spécialité		
	03/02/2017	CS	CONSULTAT	ION SPE	PNEUMO	LOGIE	
	30/04/2017	BFGA004	Ext. extracaps, cristall implant ds cham		OPHTALMOLOGIE		
Н	7/ 5/			CONSULTATION		MEDECINE GENERALE	
	11/08/2017	С			INFIRM	MIER	
	11/08/2017 25/02/2018	C AMI	CONSULT/ SOINS INFIR				
H	25/02/2018 adiologie	AMI	SOINS INFIF				
H R: Date d	25/02/2018	AMI			Libellé de l'acte		
H R: Date d	25/02/2018 adiologie exécution de	AMI	SOINS INFIF	RMIERS	Libellé de l'acte re écho + paramètres pour ;	puissance de l'impl	
H Ri Date d	25/02/2018 adiologie exécution de l'acte	AMI A	SOINS INFIF	RMIERS			
R: Date of	25/02/2018 adiologie (exécution de Facte 05/07/2017 30/03/2018	AMI A	SOINS INFIF	RMIERS	re écho + paramètres pour p		
Ri Date d	25/02/2018 adiologie exécution de Facte 05/07/2017 30/03/2018	AMI BFC NF4	SOINS INFIF	Biométrie oculair	re écho + paramètres pour p Rx genou selon incidenc	e	
Ri Date d	25/02/2018 adiologie (exécution de Facte 05/07/2017 30/03/2018	AMI A	SOINS INFIF	RMIERS	re écho + paramètres pour ; Rx genou selon incidenc		

Alimentation du DMP depuis ORBIS

- L'alimentation du DMP d'un patient préalablement existant ne requiert pas l'accord du patient
- Seul un document généré par ORBIS peut alimenter le DMP (ne sont donc pas exportables vers le DMP : CRU, CR imagerie, CR laboratoire anapath, document scanné importé…)
- Pour le moment, pas de possibilité de vérifier l'existence ou non d'un DMP ouvert sur Orbis (demander à l'usager s'il possède un DMP ouvert ou accès direct au DMP par le médecin via le portail https://www.dmp.fr/ps/acces-web/ et carte CPS active)
- L'export se fait automatiquement à la validation du document après l'avoir enregistré
 - ▶ Saisir un document médical dans ORBIS (lettre type, CR provisoire ou lettre de sortie, CRH, ordonnance ...)
 - Enregistrer le document pour que la coche « Envoi DMP » apparaisse « coché par défaut »
 - Valider le document et l'envoi au DMP se fait automatiquement pour les documents paramétrés à cet effet



Liste des documents exportés vers le DMP



- Non masqué
- Masqué aux PS
- Invisible au patient

Nom du Document	Nom du Document		
CRH Hôpital	CR Consultation hématologie pré-greffe		
Lettre type	CRH HEM HDJ Suivi Post-Greffe		
Compte rendu de coronarographie	CRH Chir. Hépato		
CRH chirurgie	CRH AVC		
CRH chirurgie (nouveau)	CR de thrombectomie		
CRH services	CRH néonatologie		
Compte rendu opératoire	CRH Neuropathies périphériques		
CR Consultation	CR Bilan PostOp Nutrition		
CRH HDJ	CR Bilan PreOp Nutrition		
CR urgences	CRH Hospitalisation Nutrition		
CR Consultation Drépanocytose	CR Consultation Nutrition (initiale) CI		
CRH HDJ Drépanocytose	CRH Orthopédie		
CRH Drépanocytose	CRH Interm. Pédiatrie		
CRH Intermédiaire Drépanocytose	CRH Pédiatrie		
CR Endoscopie digestive	CR Consultation Pneumologie		
Ordonnance	CRH HDJ Pneumologie		
Ordonnance bizone	CRH Pneumologie		
Certificat Médical accompagnant la demande MDPH	Lettre de sortie Pneumologie		
Demande HAD	CR consultation pédopsychiatrie		
CRH HDJ old	CR psychologues.		
CRH Hématologie	CRH Psychiatrie		
CRH Hospitalisation hématologie greffe	CR Evol UHCD pédiatriques		



Case « envoi DMP » cochée + Tous les documents de la liste qui sont validés par le médecin sont insérés dans le DMP s'il n'y a pas d'action préalable

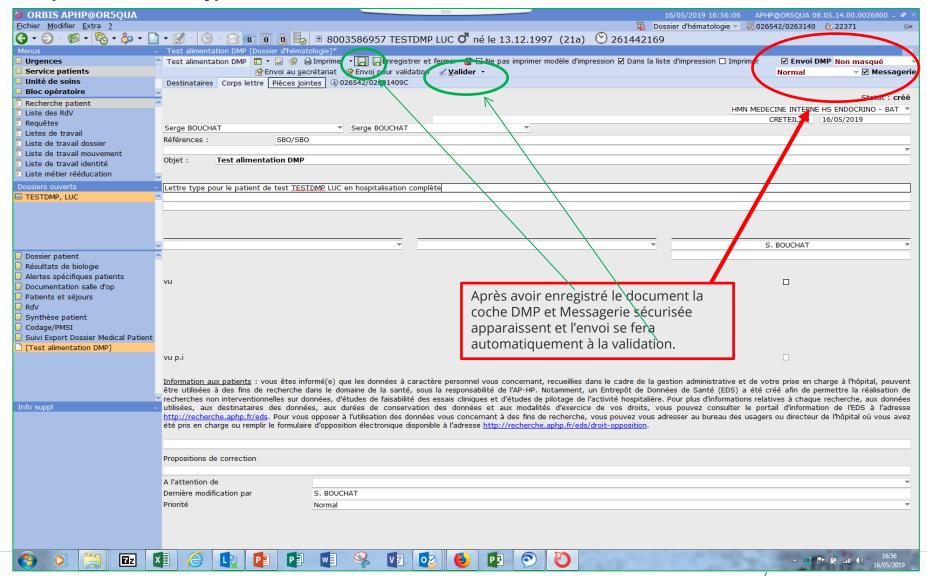


■ Confidentialité gérée par les professionnels de santé

- Pour ne pas envoyer un document dans le DMP du patient, il faut décocher la case DMP (cochée par défaut)
 - Une consultation d'annonce est nécessaire
 - Patient fragile psychologiquement
 - Document sensible
- Pour rendre un document visible ou non visible 4 choix possibles dans le champ masquage au moment de la validation
 - Non masqué (Document visible par PS autorisés et le patient)
 - Masqué aux PS (Document visible uniquement par son auteur, le médecin traitant et le patient)
 - Masqué au patient (Document visible uniquement par les PS autorisés dont le médecin traitant. Le patient ne voit pas ce CR)
 - Invisible représentants légaux (Document visible uniquement par les PS autorisés dont le médecin traitant. Le représentant légal ne voit pas ce CR)



Export d'une lettre type réalisée dans ORBIS vers le DMP





Nombre de DMP ouverts au 9 Août 2020

Département	Nb DMP	Nb Habitants	%
75-PARIS	251 481	2 190 327	11%
77-SEINE-ET-MARNE	174 462	1 397 665	12%
78-YVELINES	184 224	1 431 808	13%
91-Essonne	143 792	1 287 330	11%
92-HAUTS-DE-SEINE	169 100	1 603 268	11%
93-SEINE-SAINT-DENI	111 451	1 606 660	7%
94-VAL-DE-MARNE	273 423	1 378 151	20%
95-VAL-D'OISE	121 028	1 221 923	10%
TOTAL IDF	1 428 961	12 117 132	12%
HORS IDF	7 953 066	55 677 868	14%
TOTAL NATIONAL	9 382 027	67 795 000	14%



Alimentation du DMP depuis ORBIS

Objectif

 Alimenter les DMP des patients préalablement ouverts sur l'ensemble du territoire national

■ Où en est-on?

- Mise en production réalisée sur l'AP-HP
 - GHU Henri Mondor

Généralisation sur l'ensemble du GH Henri Mondor le 24 septembre 2019

GHU Paris Saclay

Périmètre Bicêtre, Paul Brousse, Antoine Béclère en Novembre 2019

• 5 000 DMP alimentés tous les mois.

Alimentation du DMP depuis ORBIS : Objectif

Généraliser sur l'APHP en une seule fois

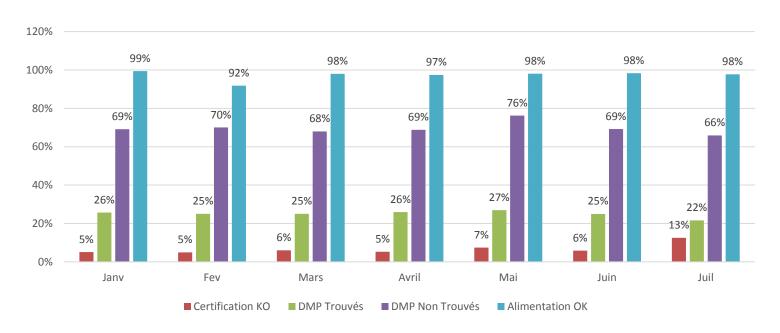
- Informer la CME et le directoire
- ▶ Informer les CMEL
- Informer les médecins et les secrétariats médicaux en utilisant les documents fournis par l'Assurance Maladie
- Habilitation de tous les médecins et secrétaires médicales
- ▶ Mise à disposition des documents d'information pour les patients
- Mise en place par l'Assurance Maladie d'opération de sensibilisation, information et inscription dans les GH

Annexes



Traitement des données envoyées au DMP du 1 janvier au 31 juillet 2020

Analyse en % du traitement des données envoyées au DMP GHU HMN, BCT, ABC, PBR JANV/FEV/MARS/AVR/MAI/JUIN/JUIL 2020



Nb de fichiers : Nb d'export de documents adressés au DMP

Certification KO: Différence trait identitaire à la TD0.0 (Date de naissance Rang de

naissance)

DMP trouvés: NIR, Date et rang de naissance ORBIS=DMP

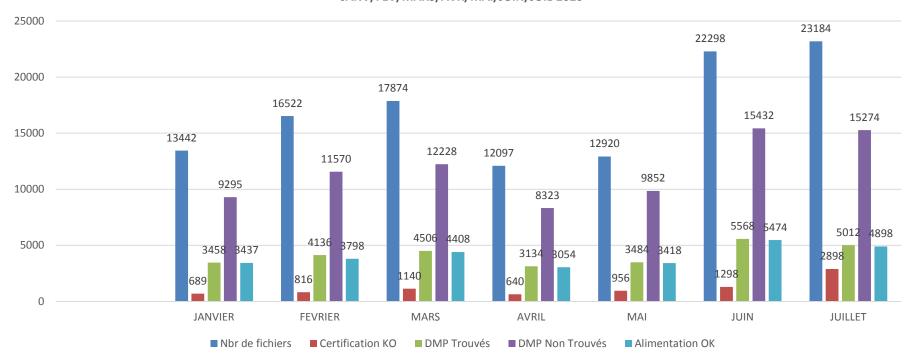
DMP non trouvés : NIR, date et rang de naissance non trouvés dans le DMP

Alimentation OK; DMP existants et documents intégrés



Bilan cumulé du 1 janvier au 31 juillet 2020

Répartition mensuelle de l'alimentation du DMP - GHU HMN, BCT, ABC, PBR JANV/FEV/MARS/AVR/MAI/JUIN/JUIL 2020



Nb de fichiers: Nb d'export de documents adressés au DMP

Certification KO: Différence trait identitaire à la TD0.0 (Date de naissance Rang de

naissance)

DMP trouvés : NIR, Date et rang de naissance ORBIS=DMP

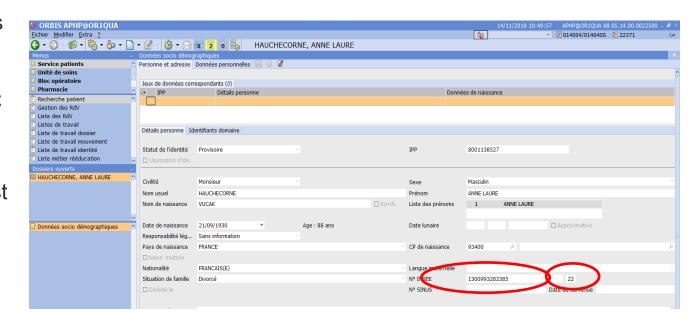
DMP non trouvés : NIR, date et rang de naissance non trouvés dans le DMP

Alimentation OK; DMP existants et documents intégrés



Pour alimenter le DMP (en consultation et en hospitalisation)

- Le N° de SS dans les données démographiques (N°INSEE + Clé) doit être saisi sur ORBIS
- Si le N° de SS (N°INSEE + Clé) n'est pas renseigné, les documents ne seront pas exportés vers le DMP. La coche DMP sera grisée.

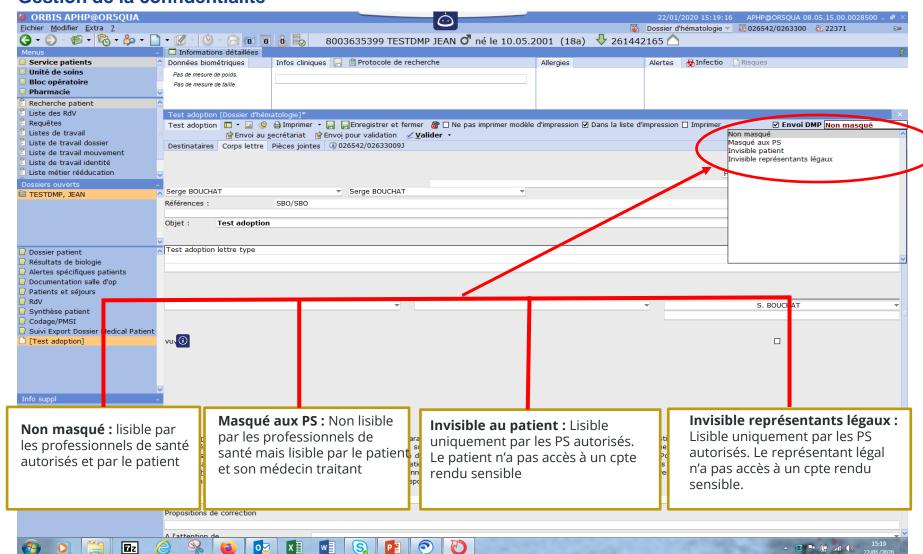


Si l'identité est confirmée et que vous devez ajouter le N°SS

- En consultation, copie de la carte vitale + étiquette IPP → à faxer au traitement externe
- En hospitalisation, copie de la carte vitale + étiquette IPP → à faxer aux admissions

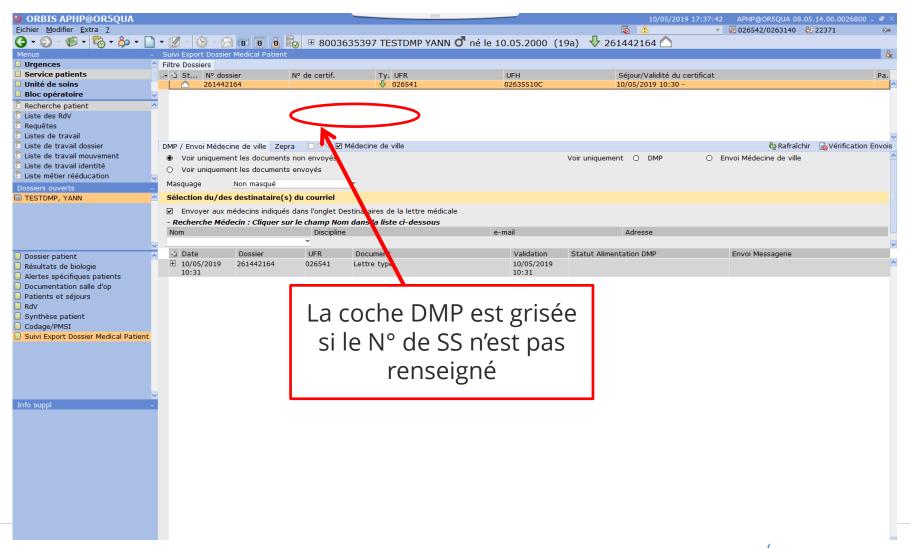


Gestion de la confidentialité



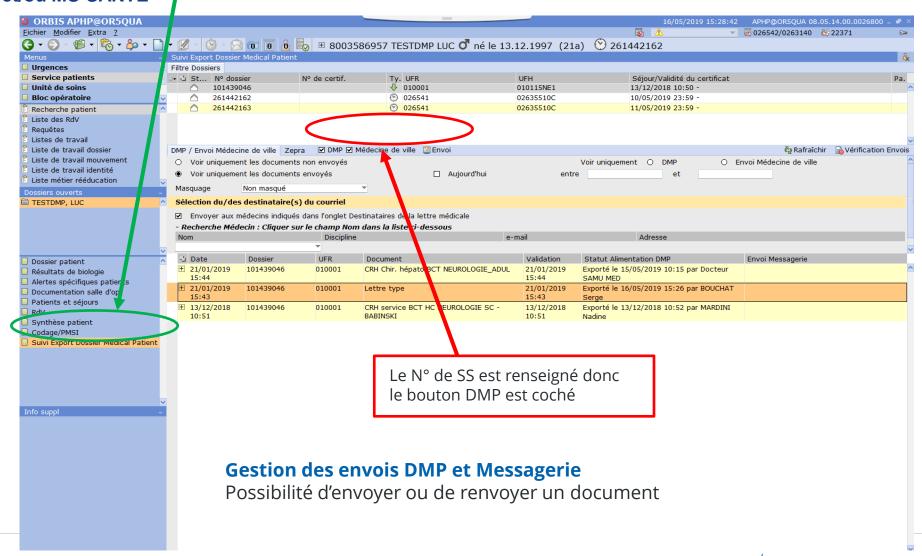


Formulaire de suivi export dossier médical patient— Gestion des envois des documents vers DMP et/ou MS-SANTE





Formulaire de « Suivi export dossier médical patient » – Gestion des envois des documents vers DMP et/ou MS-SANTE







... qui privilégie les droits du patient.



Le patient peut, à tout moment :

- Consulter tous les
- **Gérer** les droits d'accès à son DMP, notamment en cas d'urgence.
- 3

Ajouter des documents dans son espace d'expression personnelle.

4

S'opposer à l'ajout d'une information dans son DMP, en cas de motif légitime.

- Masquer des documents ou demander à un professionnel de santé de le faire. Un document

Accéder à l'ensemble des **traces** (qui s'est connecté? Quand? Pour quoi faire?)

- Fermer son DMP: données conservées 10 ans avant d'être définitivement supprimées. Le patient peut réactiver son DMP à tout moment pendant cette période.
- Demander à tout moment une copie de **son DMP:** La copie est transmise en courrier recommandé avec accusé de réception par le médecin hébergeur du DMP
- Faire rectifier certaines



| Consultation du DMP

Le professionnel de santé autorisé par le patient et authentifié par sa carte de professionnel de santé (CPS) peut accéder au DMP du patient :

- ▶ Via son logiciel métier compatible avec le DMP
- ▶ Via le site dmp.fr

Une matrice d'habilitations définit, par profession et par discipline, la liste des documents du DMP auquel il a accès.



1

Deux modes d'accès particuliers sont prévus pour les situations d'urgence, à condition que le patient ne s'y soit pas opposé



Un accès SAMU-Centre 15

Le médecin régulateur peut accéder au DMP d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.



Depuis le mois de Juillet 2018, les médecins régulateurs du SAMU 94 peuvent consulter le DMP des patients qui appellent le 15.

2

Un accès en mode « bris de glace »

Tout professionnel de santé peut consulter le DMP d'un patient dont l'état comporte un risque immédiat pour sa santé, sauf si ce patient en a bloqué l'accès de façon spécifique auparavant. Dans ce cas, le professionnel de santé renseigne le nom du patient, son prénom, sa date de naissance et la justification de l'accès du professionnel de santé.



- Le professionnel de santé déclare alors qu'il accède en urgence (case à cocher dans le DMP) et saisit le motif justifiant l'urgence lors de l'accès en mode « bris de glace »
- Ces accès sont tracés dans le DMP du patient et identifiés comme des accès en mode urgence
- Le patient peut à tout moment revenir sur sa décision concernant l'accès à son DMP en urgence



Le rôle du médecin traitant



Les professionnels de santé sont amenés à se connecter au DMP du patient, avec un rôle important conféré au médecin traitant



Le Médecin Traitant, désigné par le patient, possède un rôle particulier et dispose de droits spécifiques :

Accéder aux documents masqués par le patient

Voir les traces des autres professionn els de santé

Bloquer un professionnel de santé à la demande du patient

3

Le DMP, toujours en évolution



Campagne l'ouverture du DMP via le portail patient « MON DMP »



Merci de votre attention

